

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 SEPTEMBRE 2020

L'an 2020 et le mardi 08 septembre à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Christelle BONNIFACY, Édith COURÉON, Maryline CRESTON, Brigitte HERMAN, Carol LAFFONT, Geneviève ŒIL, Véronique VASSEUR.

Messieurs : Éric ARSAC, Régis BAUDRAND, Sony JEAN-LOUIS, Fred NOEL, Jean-Marie SYLVESTRE.

Absent : Néant

Absents excusés :

Monsieur BELLART José donne pouvoir à Monsieur BAUDRAND Régis.

Monsieur PIETROWSKI Édouard donne pouvoir à Madame ŒIL Geneviève

Madame VASSEUR Véronique a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 est lu et approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION

ÉQUIPEMENTS POUR L'OUVERTURE DE LA 6ème CLASSE DE L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'Inspection d'académie des services de l'éducation nationale de la Drôme a décidé d'ouvrir une 6ème classe à l'école primaire publique Claudette PÉNELON, à la rentrée scolaire 2020/2021, en raison d'un accroissement de l'effectif scolaire. A cet effet, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'aménager et d'équiper cette 6ème classe, pour qu'elle soit prête à recevoir les élèves à la rentrée scolaire 2020/2021. Des devis ont été demandés pour la fourniture et l'installation de matériels informatiques et mobiliers et sont présentés au Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir pour l'achat et l'installation du matériel informatique, le devis complet de l'entreprise MAVI de Montélimar, pour un montant de 3117 € HT, soit 3740,40 € TTC ;
- de retenir pour l'achat du mobilier, le devis complet de l'entreprise UGAP de Marne la Vallée, pour un montant de 320,58 € HT, soit 384,70 € TTC ;
- de charger le Maire de solliciter toutes les subventions afférentes à ce projet ;
- de demander l'autorisation d'acheter ces matériels avant l'attribution de ces subventions ;
- de charger le Maire de faire le nécessaire et de signer toutes pièces et documents.

ADOPTION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COUCOURDE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante des communes de plus de 1000 habitants doit établir son règlement intérieur dans les 6 mois suivants son installation. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

TRAVAUX DE VOIRIE 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de retenir une entreprise pour réaliser les travaux de voirie 2020. Ces travaux ont été votés lors du Budget Primitif 2020. La commune de La Coucourde a envoyé le 20 juillet dernier une consultation des prix à cinq entreprises : EIFFAGE TP de Montélimar, EUROVIA DALLA de Donzère, COLA SUD EST du Pouzin, SORODI de Le Poët Laval et SCR CONSTRUCTIONS ROUTIERES de Loriol. La date limite de remise des offres a été fixée au mardi 1er septembre 2020 à 16 h. Après présentation par l'Adjoint au Maire, délégué à la voirie, du rapport d'analyse des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de retenir pour l'année 2020, le devis complet de l'Entreprise COLAS SUD EST du Pouzin pour un montant de 21 000 € HT soit 25 200 € TTC et charge le Maire de faire le nécessaire et de demander auprès du Conseil Départemental les subventions afférentes à ce projet.

CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE POUR LES AGENTS CNRACL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Drôme a mis en place une convention d'assistance retraite à l'usage des collectivités de la Drôme. Cette convention permet de déléguer au Centre de Gestion de la Drôme le contrôle ou la réalisation totale sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la CNRACL. Ces processus matérialisés ou dématérialisés et actes sont facturés aux collectivités selon un barème de tarif revalorisé chaque année par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Drôme. Le Centre de Gestion de la Drôme propose à la commune d'adhérer à cette convention d'assistance retraite pour une durée de 3 ans, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à cette convention d'assistance retraite, dont un exemplaire est ci-joint à la présente délibération, et de retenir l'option de réalisation totale sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la CNRACL. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, d'accepter d'adhérer à la Convention d'assistance retraite proposée par le Centre de Gestion de la Drôme et de retenir l'option de réalisation totale et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la gestion de ce dossier.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT A LA CLECT

Le Maire expose au Conseil Municipal que lors de sa séance du 29 juillet 2020, le Conseil

communautaire a décidé la création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission est composée de conseillers municipaux des communes membres. Dans cet objectif, la commune doit désigner un représentant par délibération du Conseil Municipal. Après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur ZANON Jean-Luc comme représentant pour la CLECT et charge le Maire de faire le nécessaire.

REMPLACEMENT DES LUMINAIRES DU COURS DE TENNIS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de remplacer les deux projecteurs actuels du court de tennis, en raison de leur vétusté. Les deux projecteurs existants seront remplacés par des projecteurs led pour améliorer le niveau d'éclairage du court de tennis, diminuer la puissance électrique consommée et préserver la qualité environnementale par du nouvel appareillage adapté. A cet effet, monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de retenir une entreprise pour la dépose des luminaires existants et la fourniture et la pose de nouveaux luminaires. Des devis ont été demandés et sont présentés au Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir pour le remplacement des luminaires du court de tennis, le devis complet de l'entreprise " SPIE CityNetwork " de MONTELMAR, pour un montant de 8 610 € HT, soit 9 792 € TTC, de charger le Maire de solliciter toutes les subventions afférentes à ce projet, de demander l'autorisation de procéder au remplacement de ces luminaires avant l'attribution de ces subventions, de charger le Maire de faire le nécessaire et de signer toutes pièces et documents.

QUESTIONS DIVERSES et INFORMATIONS

Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :

1/ Catastrophe naturelle sécheresse 2019 : L'arrêté interministériel du 28 juillet 2020 paru dans le journal officiel du 03 septembre 2020 porte reconnaissance de l'état de **catastrophe naturelle pour la sécheresse 2019 pour la commune de La Coucourde**.

Conformément au code des assurances, les administrés concernés par des dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols disposent d'un délai de 10 jours à compter de la parution de cet arrêté pour faire valoir leurs droits à l'indemnisation auprès de leur compagnie d'assurance.

2/ Enseignement, école publique :

Le mardi 1er septembre 2020, la rentrée scolaire 2020/2021 au groupe scolaire Claudette PENELON s'est faite dans de bonnes conditions pour 134 enfants : 55 en maternelle et 79 en élémentaire. Cette rentrée a été caractérisée par 3 points importants : ouverture d'une 6ème classe, arrivée d'une nouvelle directrice d'école et pose de crayons géants pour signalisation et sécurisation de la voie communale qui dessert l'école.

3/ Communication, site Internet, bulletin municipal : Une lettre municipale relatant les principales actions du début de mandat a été distribuée dans toutes les boîtes à lettres des habitants de la commune. Le site internet reçoit + de 3000 visites par mois depuis le début de l'année.

4/ Affaires sociales, CCAS, CNAS, restauration scolaire, personnes âgées :

Le bus de Drome proximité reprend les permanences sociales (une puéricultrice et une assistance sociale) sur la place de la mairie tous les 2ème et 4ème mercredi du mois à partir de septembre. 6898 repas ont été servis au restaurant scolaire durant l'année 2019/2020. 931 portages de repas à domicile ont été réalisés dans le 1er semestre 2020 avec une participation du CCAS de 2249€.

5/ Urbanisme : (depuis le 30 juin 2020) :

DP : 4 déposées, 4 accordées ; PC : 2 déposés en cours d'instruction, 3 accordés sous période précédente ; CU : 1 demandé ; DIA : 4 déposées non préemptées.

6/Commissions intercommunales de Montélimar agglomération : Des conseillers municipaux ont été nommés dans chacune des 8 commissions intercommunales de Montélimar agglomération (commission locale et lien entre les communes, commission développement, commission aménagement, commission environnement, commission famille, commission sports, commission culture, commission ressources et moyens)

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue pour le mardi 27 octobre 2020.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 08 septembre 2020

Le Maire

Jean-Luc ZANON